

Structure	Commission de formation continue et de partenariat
Modalités de constitution	
<p>- Vu le dahir n° 1-00-199 du 15 safar 1421 (19 mai 2000) portant promulgation de la loi n° 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur, notamment <u>son article 22 dans son dernier paragraphe, le conseil de l'établissement :</u> « crée en son sein des commissions permanentes dont une commission de la recherche, une commission pédagogique, une commission de suivi budgétaire et une commission scientifique et, le cas échéant des commissions ad hoc. <u>Le nombre, la composition et les modalités de fonctionnement des commissions permanentes sont fixés dans le règlement intérieur de l'établissement,</u> sous réserve des dispositions de l'article 23(du dahir) »</p> <p>- Vu le règlement intérieur du conseil de l'établissement de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs, notamment <u>son article 8 :</u> « Le conseil de l'établissement crée en son sein des commissions permanentes durant la première réunion qui suit l'élection de ses membres. Ces commissions sont comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission de la recherche..... ; - Commission pédagogique..... ; - Commission de suivi budgétaire..... ; - <u>Commission de formation continue et de partenariat..... »</u> 	
Prérogatives	
<p>- Elabore la politique de la formation continue au sein de l'Ecole et les mécanismes de partenariat avec les opérateurs économiques.</p>	
Membres	<ul style="list-style-type: none"> - Mr. My Larbi ABIDI ; - Hassane MAHMOUDI ; - Mr Samir BENNANI ; - Mr. Abdelilah ABID ; - Mr. Nizar EL HACHEMI ; - Mme. Asmae RETBI ; - Mr. El Mostapha BOUDI; - Mr. Jamal EL ABBADI; - Mr. Mohamed SALOUHI ;

